

*Les choses importantes à savoir lorsque Yom Tov tombe Motsei Chabbat*

## *Rav Yoel Hattab*

(Aidé des écrits de la brochure Achrei Haich du Gaon HaRav Auchri Azoulai Chlita)

### **Allumages des bougies Motsei Chabbat**

L'allumage des bougies de Yom Tov devra être fait uniquement à partir d'une flamme déjà existante avant l'entrée de Chabbat. Ainsi, on Préparera une bougie de 48h avant Chabbat, afin de pouvoir utiliser la flamme pour l'allumage des bougies de Yom tov, allumer le gaz pour cuisiner etc.

**Heure d'allumage.** Une femme qui a l'habitude d'attendre la sortie de Chabbat selon le calcul horaire de Rabbénou Tam, ne pourra pas allumer les bougies de Yom tov (d'une flamme déjà existante) avant cette heure-là. Pour ce qui est des autres préparations ne demandant pas de travaux interdits, elle aura le droit de les commencer à partir de la sortie des étoiles (normal).

**Bougies à l'huile.** Pour ceux qui allument les bougies de Yom Tov à l'huile, certains interdisent de faire entrer la mèche dans le flotteur, selon la loi de *Maké bapatich*, finir un travail. S'il est possible, il sera préférable de préparer les mèches dans leurs flotteurs la veille de Chabbat. Si cela n'a pas été fait, c'est autorisé.

**Les flotteurs.** Certains pensent, que les flotteurs et les mèches déjà utilisés de l'allumage de Chabbat sont Mouksé. La Halakha ne tranche pas de cette manière. Ainsi, on aura le droit de déplacer ces mèches à partir de Motsei Chabbat. Celui qui veut être plus strict, devra préparer avant Chabbat de nouvelles mèches dans leurs flotteurs, ainsi que d'autres bougeoirs. Si ça n'a pas été fait, il pourra toujours verser les anciennes mèches dans une assiette et les jeter à la poubelle.

**Bougies en cire.** Pour ceux qui allument des bougies en cire, ils devront faire attention de ne pas chauffer la cire pour coller la bougie. C'est interdit.

**Préparation des bougies.** Même à Yom Tov, il est bien que ce soit le mari qui prépare les bougies.

**Endroit de l'allumage pour un invité.** Une personne qui est invité pour le repas de fête et reviendra chez lui pour dormir, si elle sort de chez elle durant Chabbat, elle allumera les bougies à son retour chez elle, le soir, après le repas. En effet, comme nous le savons, la personne invitée devra allumer à l'endroit où elle dort et non-pas à l'endroit où elle mange. Et ce, que ce soit Chabbat ou Yom Tov

### **Dormir Chabbat**

On ne dira pas « je vais dormir pour être assez éveillé pour la veillée »

### **Séouda Chlichite**

Il est bien de faire la Séouda Chlichit avant l'heure de *Minha Ketana*, afin de rentrer à Yom tov avec appétit, on devra faire Minha avant. Si cela lui est impossible, il aura le droit de faire plus tard la Seouda Chlichite, mais fera attention de ne pas trop se remplir.

## Preparation de Chabbat à Yom Tov

Interdit de préparer de Chabbat à Yom Tov : préparer les tables, faire la vaisselle etc.

En cas de grand besoin, surtout en France, où la sortie des étoiles est très tard, on aura le droit de faire ce genre de préparation à partir du coucher du soleil, à l'heure de *Ben Hachmachot*. Mais attention ! **Uniquement des travaux qui ne demandent aucun interdit** (préparer la table par exemple)

Faire attention, avant de faire un travail (autorisé) durant Yom Tov, à la sortie de Chabbat, dire *Baroukh Hamavdil bén Kodech léKodech*

**Sortir des aliments du congélateur** : permis. Mais certains interdisent. Ainsi, pour ne pas rentrer dans les discussions, on sortira les aliments du congélateur avant Chabbat, pour les mettre au frigidaire. Le lendemain, à la fin de Chabbat, la femme pourra mettre le plat sur la Plata (après avoir dit la phrase citée plus haut. Si cela n'a pas été fait, on aura le droit, même avant la sortie de Chabbat, de sortir un plat du congélateur pour le mettre sur la plata (uniquement si le plat n'est pas liquide bien sûr). Il est interdit, pendant Chabbat, de mettre les boissons aux frais pour le repas du soir (la fête). Si la personne a oublié de les mettre avant Chabbat, et si elle attend de les mettre à la fin de chabbat, elles ne seront pas fraîches, on aura le droit pendant Chabbat, mais en pleine journée.

**Attention** : il est interdit de porter durant Chabbat dans un endroit où il n'y a pas de Erouv. On n'aura donc pas le droit de prendre avec soi, durant Chabbat, un Mahzor de fête. Dans les villes où le Erouv existe, on aura le droit, à condition de lire un passage à l'intérieur durant Chabbat.

Une personne invitée pour le repas de fête Samedi soir, aura le droit de s'y rendre pendant Chabbat. Encore une fois : dans un endroit où il n'y a pas de Erouv, il est interdit de porter pendant Chabbat.

Selon la Halakha, il n'y a pas d'interdit de se changer d'habit, en l'honneur de la fête, pendant Chabbat. Cependant, on s'habillera alors qu'il fait encore jour, et en pensant à profiter de cet habit dans l'instant.

## Se doucher

Se doucher : Doud Chemeche est permis même le premier Yom Tov. Ballon d'eau chaude chauffé au Gaz ou l'électricité : interdit. Par contre, le second jour de Yom Tov, on aura le droit d'utiliser une telle eau, tant que l'eau a chauffé le premier jour de Yom Tov et n'a pas chauffé à nouveau le second jour.

Il faudra Faire attention après la douche de ne pas transgresser l'interdit de presser. Ainsi, il sera défendu de s'essuyer fort avec une serviette. Il en sera De même pour les cheveux.

Il sera Interdit de se coiffer avec un peigne

## La Havdala

La Havdala : sera faite durant le Kiddouch de fête. Dans l'ordre : 1) la bénédiction de Haguéfène, 2) la bénédiction du Kiddouch, 3) la bénédiction sur la bougie *Boré méoré Haéché*, 4) la bénédiction de la Havdala *Hamavdil*. Pour cette dernière bénédiction, on dira *Hamavdil bén kodéché léKodech*. Si la personne c'est trompée et a dit *Ben Kodech lé'hol*, si elle se reprend dans le laps de temps (que l'on puisse dire...) *Chalom Alékha rébbi*, elle ne reprendra pas et dira sur l'instant « Ben Kodesh léKodesh ». Dans le cas contraire, elle reprendra toute cette dernière bénédiction. S'il n'y a pas eu d'interruption, on se tiendra sur la Berakhai sur le vin qui a été dites, sans devoir refaire la Berakha. Il

n'y a **pas de Béssamim lorsque Yom Tov tombe Motsei Chabbat**, car la nourriture du repas de fête fait office de *Bessamim* (Tossafot traité Pessahim 102a).

**Debout/assis.** Le Kiddouch et la Havdala ensemble se fera debout

On pourra dire la bénédiction de *Boré méoré Haéche* même sur une des bougies de l'allumage de fête.

**La bougie de la Havdala.** De manière générale, on essaie de se procurer pour La bougie de la Havdala, une bougie avec plusieurs mèches pour faire une torche. Dans notre cas de figure, si on allume (avec une flamme déjà existante) la bougie de la Havdala habituelle, on ne pourra plus l'éteindre. On utilisera alors une bougie normale. Mais pour en faire une torche, certains rapproche une allumette à la flamme. Faire cela durant Yom Tov certains l'interdisent pour deux raisons : 1) car il sera interdit de séparer après la Havdala cette allumette, car c'est comme si que la personne de cette manière diminue une flamme. 2) interdit d'allumer car le fait d'allumer une torche n'est pas considéré comme un allumage nécessaire (durant Yom Tov, on autorise d'allumer d'une flamme existante uniquement pour un besoin). On fera donc attention à cela. Pour ne pas avoir de problème, certains (ceux qui utilisent une bougie de l'allumage avec l'huile) font plusieurs trous (avant Chabbat) dans un flotteur et y mettent deux mèches.

De manière générale, les femmes ne boivent pas le vin de la Havdala. Cette semaine, la havdala étant en même temps le Kiddouch, elles devront boire.

Mélavei Malka.

Pour faire office de Mélavei Malka, et ainsi accomplir aussi cette Mitsva lorsque Yom Tov tombe Motsei Chabbat, on ajoutera un aliment supplémentaire sur la table

### **Second jour de Yom Tov en dehors d'Israel**

**L'allumage des bougies.** On devra faire attention, que pour changer les flotteurs, on devra faire tomber les anciennes dans une assiette et les mettre à la poubelle, car elles sont Mouksé.

Si le bougeoir est bouché par de la cire, on aura le droit de le gratter, afin d'y insérer les nouvelles bougies.